

Spécialité Céramique
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel coefficient 2
- Economie gestion coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat à analyser les données et la documentation fournies et à réaliser une œuvre compte tenu de ces contraintes.

Elle porte sur les compétences C1.1, C1.2, C1.3, C2.1, C2.2, C2.3, C3.1, C3.2

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

- **1^{ère} situation** (durée 3 heures environ; coefficient 1)

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- rechercher les informations (C1.1)
- analyser les données (C1.2)

- **2^{ème} situation** (durée 6 heures environ; coefficient 4)

Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à

- gérer (C2.2)
- exécuter (C2.3)
- valider (C3.1)
- contrôler (C3.2)

- **3^{ème} situation** (durée 4 heures environ; coefficient 3)

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- organiser l'information (C1.3)
- définir (C2.1)

Au terme de l'évaluation, les enseignants et les professionnels arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 12 heures**

Le candidat dispose de divers documents pouvant comprendre : dessins de définition, descriptifs, croquis, photographies, catalogues, documents de fabrication

- **1^{ère} partie** (durée 4 heures ; coefficient 4)

Un questionnaire orientera les travaux du candidat qui devra à partir du dossier fourni :

- rechercher des informations (C1.1)
- analyser des données (C1.2)
- organiser l'information (C1.3)
- définir (C2.1)

- **2^{ème} partie** (durée 8 heures ; coefficient 4)

A partir des données de fabrication contenues dans le dossier le candidat sera évalué sur son aptitude à :

- gérer (C2.2)
- exécuter (C2.3)
- valider (C3.1)
- contrôler (C3.2)

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

• Modes d'évaluation**⇒ Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION

U 2
Coefficient 3

● Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases.

Ce dossier doit comporter :

- les objectifs
- les contenus (textes, croquis, documents historiques et techniques)
- les étapes de réalisation et de présentation esthétique

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm - 42 cm).

Format maximum : *Demi-Raisin* (32,5 cm - 50 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 20 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

● Mode d'évaluation

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur les 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

E3 : EPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES

U 3
Coefficient 3

● Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à maîtriser l'histoire de l'art et de la céramique (formes styles et autres caractéristiques).

L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

Elle porte sur une partie des savoirs S5

● Critères d'évaluation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à

- identifier, situer et comparer des pièces ou ensembles de pièces historiques et contemporains
- analyser au plan esthétique et stylistique une ou plusieurs réalisations à partir d'éléments réels ou d'une documentation.

● Mode d'évaluation

⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

A partir d'une réalisation ou de documents historiques ou contemporains, il peut être demandé

- d'identifier, d'écrire, de situer chronologiquement les éléments donnés en analysant leurs caractéristiques formelles et stylistiques
- d'établir des relations formelles ou stylistiques entre des réalisations du champ professionnel et d'autres créations artistiques de même époque.

E4 : EPREUVE D'ARTS APPLIQUES

U 4
Coefficient 4

● Objectif et contenu de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation
- proposer des solutions répondant à des fonctions et des styles indiqués
- représenter un projet

Cette épreuve porte sur une partie du savoir associés S 6

● Critères d'évaluation

- respect du cahier des charges
- faisabilité de l'ouvrage proposé
- lisibilité, expressivité et qualité plastique de l'étude menée
- pertinence, rigueur des informations

● Mode d'évaluation

⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures

À partir d'un cahier des charges et en exploitant des données (échantillons, photographies, catalogues...) il est demandé:

- d'effectuer sous forme d'esquisses la recherche demandée,
- de traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation (perspective ou non suivant le caractère de l'étude proposée) avec notions des divers traitements d'aspects (couleurs, effets de matières) et si nécessaire, croquis de détail à grande échelle, explicitation technique.